



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Par le présent avis public, il est informé que lors de la séance ordinaire prévue le **6 octobre 2026**, le conseil municipal de la Municipalité de Franklin examinera et statuera la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 443-2026 :

TERRAIN VISÉ La demande de dérogation mineure concerne le terrain situé au 3100 route 202, connu et désigné comme étant le lot 5 484 257 du cadastre du Québec, située dans la zone AG-53.

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

La dérogation mineure est demandée afin que le garage existant demeure implanté en partie dans la cour avant alors que le règlement de zonage no. 272 à l'article 5.2 au point 6) a) n'autorise aucun empiètement dans la marge avant. De plus, la distance entre le garage et la maison exigée au règlement de zonage no. 272, article 5.2 au point 6) c) de 3 mètres sera réduite à 2m80.

DONNÉ à Franklin, ce 21 septembre 2026.

Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 septembre 2026

Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière
